



SOFAGEC

Expertise comptable
Audit

Associés :

Bruno
LABORIER

Nadège
MURAT

Philippe
SALLE

Grégory
SEVE

Expert-Comptable :

Christophe
SCHOTT

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées

Bilan – Compte de Résultat - Annexe

3, rue du
Dr Charles-Gabriel Pravaz
69110
SAINTE-FOY-LES-LYON

Tél
04 72 16 16 16
Email
contact@sofagec.fr

Web
sofagec.fr

LES PETITES CANTINES RESEAU

61 Cours de la liberté
69003 - LYON

SIREN : 852 550 771

EXERCICE CLOS LE 31.12.2024

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE
COMPTABLE INSCRITE
À L'ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
RHÔNE-ALPES
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES - MEMBRE
DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE LYON

SAS AU CAPITAL DE 100.000 €
452 736 184 RCS LYON
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR14452736184



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale de l'association LES PETITES CANTINES RESEAU,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES PETITES CANTINES RESEAU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

- *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.



Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association perçoit des financements, tels que détaillées dans les notes « Ventilation des produits d'exploitation », « Ventilation des subventions d'exploitation », « Ventilation du mécénat » et « Ventilation des contributions financières » de l'annexe et procède à un traitement comptable détaillé dans le paragraphe « Produits constatés d'avance ».

Nos travaux ont notamment consisté à vérifier la correcte comptabilisation de ces produits au regard des conventions signées, ainsi que le respect du principe de séparation des exercices.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.



LES PETITES CANTINES RESEAU

61 Cours de la liberté

SIREN : 852 550 771

69003 - LYON

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINTE FOY LES LYON, le 27 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes

SAS SOFAGEC

Représentée par **Philippe SALLE**



**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



LES PETITES CANTINES RESEAU

61 Cours de la liberté

SIREN : 852 550 771

69003 - LYON

Personne concernée :

Diane DUPRE LA TOUR, co-présidente de l'association

Objet et modalités :

Conformément à la résolution n°6 de l'assemblée générale de l'exercice précédent, la co-présidente Diane DUPRE LA TOUR a perçu une rémunération brute chargée de 52 651,76 € au titre de l'exercice 2024.

A SAINTE FOY LES LYON, le 27 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes

SAS SOFAGEC

Représentée par **Philippe SALLE**

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 358		1 358	1 358
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	2 386	1 355	1 031	1 402
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 000		1 000	1 000
	Créances rattachées à des participations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	4 744	1 355	3 389	3 760
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 840		1 840	
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	50 794		50 794	62 947
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	935 913		935 913	920 121
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 003 511		1 003 511	908 571
	Charges constatées d'avance	7 487		7 487	4 217
	TOTAL (II)	1 999 545		1 999 545	1 895 855
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	2 004 289	1 355	2 002 934	1 899 616
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an				90 000	172 368

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	202 000	202 000
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	423 690	415 474
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	22 525	8 216
	Total des fonds propres (situation nette)	648 215	625 690
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	648 215	625 690
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	40 000	80 000
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	40 000	80 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 021	34 503
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	75 841	75 592
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	205 787	226 930
	Produits constatés d'avance	1 006 070	856 901
	Total des dettes	1 314 720	1 193 926
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 002 934	1 899 616
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	22 524,84	8 216,12
	(1) Dont à moins d'un an	907 215	1 021 558
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	50 725	50 578
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	4 703	254
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	35 837	46 300
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	182 291	76 489
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	26 295	23 905
	Mécénats	90 763	119 044
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	388 104	540 500
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8 216	7 617
	Utilisations des fonds dédiés	80 000	58 000
	Autres produits	3 244	7
Total des produits d'exploitation		870 176	922 696
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	6 542	
	Variation de stock	(1 840)	
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	249 260	203 900
	Aides financières	102 560	299 100
	Impôts, taxes et versements assimilés	10 843	4 511
	Salaires et traitements	343 152	290 507
	Charges sociales	108 691	80 868
	Dotation aux amortissements et dépréciations	371	503
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	40 000	80 000
	Autres charges	1 355	84
	Total des charges d'exploitation	860 935	959 472
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 242	(36 776)

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 242	(36 776)
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 515	8 292
	Total des produits financiers	8 515	8 292
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		179 6
	Total des charges financières		185
RESULTAT FINANCIER		8 515	8 107
RESULTAT COURANT avant impôts		17 757	(28 669)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	14 655	38 911
	Total des produits exceptionnels	14 655	38 911
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 147 4 274	27 350
	Total des charges exceptionnelles	8 421	377
RESULTAT EXCEPTIONNEL		6 234	38 534
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		1 466	1 649
TOTAL DES PRODUITS		893 347	969 899
TOTAL DES CHARGES		870 822	961 683
EXCEDENT ou DEFICIT		22 525	8 216
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		7 500	5 000 7 200
TOTAL		7 500	12 200
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole		7 500	5 000 7 200
TOTAL		7 500	12 200

Informations générales

Les Petites Cantines est un réseau non lucratif de cantines de quartier, où les convives s'accueillent et se rencontrent au travers de repas durables, participatifs et à prix libre, pour tisser des relations de qualité et contribuer à la construction d'une société fondée sur la confiance. Il s'appuie sur l'entraide et l'intelligence collective.

Les principes d'action de l'association sont :

- Réunir autour du projet des parties prenantes complémentaires : acteurs de l'immobilier, acteurs sociaux, collectivités locales, acteurs de l'alimentation durable, acteurs privés, et bien sûr avant tout les habitants, notamment les habitants isolés ;
- Cibler des quartiers à forte mixité sociale, et éviter l'essaimage du concept par l'uniformisation : chaque cantine doit être à l'image de son quartier, ce qui nécessite une certaine autonomie locale (principe de subsidiarité) ;
- Toujours tout tester à petite échelle avant d'investir, privilégier la simplicité et la proximité ;
- Clé de la réussite du projet, la qualité de la formation des équipes (maîtres de maison, administrateurs) est au cœur de la stratégie de développement du réseau ;
- Tous les bénéfices sont réinvestis dans la structure, au service de l'intérêt général (transparence et gouvernance partagée) ;
- Mesurer l'impact social et se recentrer sans cesse sur notre cœur de métier et de mission : le lien de proximité.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 002 934** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **893 347** euros et un total **charges** de **870 822** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **22 525** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les présents comptes ont été arrêtés conformément aux principes édictés par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié et ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Cotisations

Les cotisations ont été comptabilisées selon la méthode de l'engagement.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 358					1 358
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 358					1 358
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 386					2 386
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 386					2 386
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 000					1 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000					1 000
TOTAL		4 744					4 744

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		A mortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	983	371		1 355
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	983	371		1 355	
TOTAL		983	371		1 355

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	50 794	50 794	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 200	1 200	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	509 648	509 648	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	425 065	335 065	90 000
	Charges constatées d'avance	7 487	7 487	
	TOTAL DES CREANCES	994 195	904 195	90 000
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	27 021	27 021		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	21 016	21 016		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	47 226	47 226		
	Impôts sur les bénéfices	2 911	2 911		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 688	4 688		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	205 787	205 787		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 006 070	598 565	407 505	
	TOTAL DES DETTES	1 314 720	907 215	407 505	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	48 962	56 841	(7 879)	13,8
Autres créances	406 865	890 121	(483 256)	54,2
TOTAL	455 827	946 961	(491 134)	51,8

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 800	5 786	2 014	34,81
Dettes fiscales et sociales	31 999	38 644	(6 645)	17,2
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	39 799	44 430	(4 631)	10,4

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			7 487
CCA - AST Cotisations 2025		1 661	
CCA Zoom	13/04/202 12/04/202	103	
CCA Adobe	16/01/202 15/01/202	15	
CCA Location logiciel Hiboutik		756	
CCA Make	10/10/202 10/10/202	279	
CCA Strikingly	08/07/202 08/07/202	2 694	
CCA Swello 2025		215	
CCA Notion		91	
CCA Happy Pal	28/11/202 27/11/202	1 672	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			7 487

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
PCA - Région Ile-de-France 2025/2026/2027	350 000,00 €
PCA - Fondation du domicile	120 000,00 €
PCA - Fondation Métro	80 000,00 €
PCA - Klésia	76 794,00 €
PCA - Fondation de France	70 000,00 €
PCA - FSE 2025	69 981,94 €
PCA - Ministère Agricole	49 000,00 €
PCA - Fondation Auchan 2025/2026	57 505,00 €
PCA - Préfet de la Région Auvergne	26 118,00 €
PCA - AFNIC	24 500,00 €
PCA - Groupe PLG	20 000,00 €
PCA - Sauvons nos restaurants	18 000,00 €
PCA - AG2R	16 667,00 €
PCA - Accompagnement Sartrouville	15 000,00 €
PCA - Fondation MAD	10 000,00 €
PCA - Centre des jeunes	1 000,00 €
PCA - Le groupe la Poste	990,00 €
PCA - Mangopay	514,28 €
Total	1 006 070,22 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires.

Ils concernent principalement des subventions.

En cas de financement pluriannuel, l'étalement du produit sur la période est réalisé par les produits constatés d'avance.

En cas de report d'actions sur le ou les exercices futurs, un fond dédié est constaté.

Cette méthode a été choisie afin de traduire la réalité des engagements à la clôture, même ceux non acquis.

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	202 000				202 000
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	415 474	8 216			423 690
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	8 216	(8 216)	22 525		22 525
Situation nette	625 690		22 525		648 215
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	625 690		22 525		648 215

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédi à des projets sans dépense cours des deu derniers exerci
Subventions d'exploitation							
Ministère de la santé							
Contributions financières d'autres org.							
Made for All	10 000		10 000				
Fondation de France	70 000	40 000	70 000			40 000	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	80 000	40 000	80 000			40 000	

Notes sur le compte de résultat

Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant	Taux
Cotisations	50 725	6%
Ventes de biens	4 703	1%
Ventes de prestations de service	35 837	4%
Subventions d'exploitation	182 291	21%
Dons	26 295	3%
Mécénats	90 763	10%
Contributions financières	388 104	45%
Transferts de charges	8 216	1%
Utilisation des fonds dédiés - subventions	80 000	9%
Autres produits	3 244	0%
TOTAL	870 176	100%

Ventilation des subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des subventions	Montant	Taux
FSE	68 836	38%
Région Ile de france	50 000	27%
Ministère de l'Agriculture	21 000	12%
Préfète de la région Auvergne Rhône Alpes	18 655	10%
ANCT	16 800	9%
Aides apprentissage	7 000	4%
TOTAL	182 291	100%

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du mécénat

Le mécénat de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des subventions	Montant	Taux
Fondation de dotation Métro	40 000	44%
Fonds Groupe Seb	20 000	22%
Fonds de dotation - Sauvons nos restos	20 000	22%
SAS Michel et Augustin	10 763	12%
TOTAL	90 763	100%

Ventilation des contributions financières

Les contributions financières de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des contributions financières	Montant	Taux
Fondation de France	135 000	35%
Caisse de retraite	83 333	21%
Fondation Auchan	32 495	8%
Fondation du domicile	30 000	8%
Fondation Sainte Irénée	30 000	8%
Mir Vaisselle	15 000	4%
Fondation pour un monde Nouveau	15 000	4%
Klésia	13 716	4%
Fondation Made For All	10 000	3%
Fondation EDF	10 000	3%
Fondation Neuvois	8 560	2%
Goodeed	5 000	0%
TOTAL	388 104	100%

Rémunération et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

En l'application de l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés en 2024 n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2024 est de 8 salarié(e)s.

Notes sur le compte de résultat

Contributions volontaires en nature

- Bénévolat : L'association a bénéficié de 500 heures de bénévolat. L'heure est estimée à 15 €, soit une valorisation globale de 7 500 €.
- Mise à disposition de biens : Celle-ci a obtenu par le Fonds Groupe Seb pour une valeur totale de 5 500 € du matériel de cuisine (électroménagers et articles culinaires).

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.